

Nouvelle Rauracienne et Peuple jurassien : les noces d'albâtre

Bernard Studer (Le Centre)

Il y a 75 ans, le 1^{er} octobre 1950, le texte de la nouvelle Rauracienne, rédigé par les dirigeants séparatistes Roland Béguelin et Roger Schaffter, était présenté à l'occasion de la troisième Fête du peuple jurassien. Depuis lors, cet hymne fédérateur est associé à tous les événements majeurs de la vie jurassienne. Pour chacun d'entre nous, entonner la Rauracienne suscite toujours une certaine émotion, renforcée au moment de tendre la main à son voisin lors du refrain. Elle témoigne du sentiment d'appartenance à une communauté et à un territoire. La Rauracienne porte également les espérances de tout un peuple qui a obtenu son indépendance de haute lutte en étant toutefois contraint de sacrifier son unité.

Conscient du rôle symbolique et fédérateur de la nouvelle Rauracienne, le Parlement l'a proclamée « hymne officiel de la République et Canton du Jura » le 21 juin 1990.

En dehors des prestations « a capella », le support sonore de la Rauracienne, généralement utilisé lors des manifestations officielles, est un enregistrement du siècle dernier de la Chorale du Brassus accompagné par le Collège des cuivres de Suisse romande. Bien que de qualité, le style est un peu lourd, pompeux, voire martial, et ne correspond plus à l'air du temps.

Trois quarts de siècle après la sortie de la Rauracienne dans sa forme actuelle, il serait opportun de pouvoir disposer d'un nouvel arrangement musical, à savoir une partition incluant les voix d'un chœur mixte et celles des musiciens d'une harmonie d'une part, d'un ensemble de cuivres d'autres part (sans modification des paroles et de la mélodie de base) et d'un nouvel enregistrement interprété par des Jurassien-ne-s. Notre canton dispose en effet de formations musicales de grande qualité : chorales, ensembles de cuivres, orchestres d'harmonie et de personnalités dont la notoriété dépasse largement les frontières cantonales : directeurs, compositeurs, arrangeurs. Leur confier le soin de produire ce nouvel arrangement musical constituerait une reconnaissance certaine de leurs talents. A notre sens, cet enregistrement pourrait prendre différentes formes : version chantée, version instrumentale (utile pour tester les aptitudes des nouveaux élus), version karaoké (pour les non-initiés).

La Rauracienne mérite ce nouveau support. Elle pourra ainsi continuer à accompagner les événements qui jalonnent la vie, non seulement de notre État mais de toute la société jurassienne.

Dès lors, nous demandons au Gouvernement d'entreprendre les démarches auprès des instances concernées (EJCM, fédérations de musique, etc.) aux fins d'obtenir les partitions et enregistrements susmentionnés.

Bernard Studer (Le Centre)

Co-signataires

- Anne Froidevaux (Le Centre)
- Jacques-André Aubry (Le Centre)
- Boris Beuret (Le Centre)
- Serge Beuret (Le Centre)

- Mathieu Cerf (Le Centre)
- Gauthier Corbat (Le Centre)
- Vincent Eschmann (Le Centre)
- Olivier Goffinet (Le Centre)
- Marcel Meyer (Le Centre)
- François Monin (Le Centre)
- Florence Boesch (Le Centre)
- Magali Voillat (Le Centre)
- Léonie Pelletier Esposito (Le Centre)
- Gérard Bonvallat (Le Centre)
- Stéphane Rüegg (Le Centre)
- Madeleine Juillard Schaller (Le Centre)

Intervention déposée officiellement le 29 octobre 2025